JC CONDUITE

CONTRAT DE LOCATION DE VÉHICULE — EXAMEN PRATIQUE VTC

Version 1.9 du 09-11-2026 (solde en espèces)

1. Les parties

Le loueur : JESS'CONDUITE (JC Conduite), EURL au capital de 2 000 €, 34 rue Pierre et Marie Curie, 60280 Margny-lès-Compiègne. RCS Compiègne 827 917 105, SIRET 827 917 105 00013. Agrément préfectoral E1706000020. Téléphone 03 44 23 84 38, jessconduite@gmail.com. Représenté par Jessica Broguy, gérante.

Le locataire (le candidat) :

_____ Nom et prénom
_____ Adresse
_____ Téléphone
_____ E-mail
_____ Permis de conduire n°, délivré le

2. L'examen

_____ Date et heure de l'épreuve pratique VTC
Lieu : centre d'examen de la chambre de métiers et de l'artisanat, Bobigny (93).

3. Le véhicule

Peugeot 2008, boîte manuelle, équipée de double commande, 4 portières, GPS vierge de tout itinéraire, assurée et à jour de son contrôle technique.

_____ Immatriculation

L'attestation d'assurance à jour, au nom du loueur, et le certificat d'immatriculation se trouvent dans le véhicule. Tous les autres documents sont numériques : le présent contrat, signé électroniquement, et la facture acquittée sont envoyés au locataire par e-mail, à présenter le jour de l'examen.

4. La prestation et le prix

Prix : 280 € TTC. Un acompte de 100 € est payé en ligne à la réservation. Le solde de 180 € est réglé au début de la prise en main, en espèces, contre un reçu. Une facture de 280 € est envoyée par e-mail une fois le solde réglé. Le prix comprend :

- une prise en main obligatoire de 1 h 30 sur le véhicule, dispensée à Bobigny par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé de JC Conduite, 48 heures avant l'examen (le samedi si ce jour tombe un dimanche), à l'heure choisie en ligne par le locataire ;
- la mise à disposition du véhicule le jour de l'examen, pour la durée de l'épreuve ;
- l'accompagnement du locataire jusqu'au centre d'examen de Bobigny par un enseignant de JC Conduite.

Rien d'autre n'est prévu le jour même. La prise en main de 1 h 30 ne peut pas être retirée du prix.

5. Caution

Aucune caution n'est demandée.

6. Annulation et report

Sans solde réglé à la prise en main, le véhicule n'est pas mis à disposition le jour de l'examen et l'acompte est perdu. La location payée n'est ni remboursée ni reportée. En cas d'annulation, de changement de date ou d'absence du locataire, quel qu'en soit le moment, la location est perdue.

Report de l'examen décidé par la chambre de métiers : la location est reportée sans frais, selon les disponibilités du loueur. Annulation par le loueur : remboursement intégral.

La location d'un véhicule à une date déterminée n'ouvre pas de droit de rétractation (article L221-28, 12° du Code de la consommation).

7. Utilisation du véhicule

Le véhicule est utilisé uniquement pour la prise en main et pour l'épreuve pratique, en présence d'un enseignant de JC Conduite ou de l'examinateur. Le locataire présente un permis de conduire valide, respecte le Code de la route et suit les consignes de l'enseignant. Il est interdit de fumer, de manger dans le véhicule ou de transporter des passagers non autorisés.

8. Responsabilités

Le véhicule est assuré par le loueur. Les amendes et contraventions commises par le locataire pendant la location restent à sa charge, et le loueur peut le désigner comme conducteur. La réussite à l'examen n'est jamais garantie : le résultat dépend du seul jury.

9. Signature électronique

Le locataire reçoit ce contrat par e-mail et le signe en ligne : il saisit son nom et coche « Lu et approuvé ». La date, l'heure, l'adresse IP et l'empreinte du document sont enregistrées. Cette signature électronique a la même valeur qu'une signature manuscrite (articles 1366 et 1367 du Code civil). Le contrat signé lui est renvoyé par e-mail.

10. Données personnelles

Les informations du locataire servent uniquement à la réservation, à la facturation et au suivi de la location. Elles ne sont transmises qu'aux organismes qui en ont besoin (paiement, assurance). Le locataire peut y accéder ou en demander la suppression à jessconduite@gmail.com.

11. Réclamation et médiation

Toute réclamation s'adresse à jessconduite@gmail.com ou au 03 44 23 84 38. À défaut d'accord, le locataire peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation : Médiateur de Mobilians, mediateur@mediateur-mobilians.fr, mediateur-mobilians.fr.

Pour JC Conduite : Jessica Broguy, gérante. Le locataire : signature électronique en ligne, « Lu et approuvé », datée et horodatée (preuve jointe à l'e-mail de confirmation).
